

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Ville de Rosemère**

Une **séance ordinaire** du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 11 mai 2022 à 18 h 30.

**Sont présents par visioconférence** : Bob Pellerin, vice-président; Donna Anber et James Di Sano, commissaires; Adam Gordon, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

**Également présents par visioconférence** : Tara Anderson, commissaire-parent; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; François Badin, directeur adjoint du Service des ressources humaines; Nathalie Senecal, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

**Absents** : Paolo Galati, président; Vincent Cammisano et Olivia Landry, commissaires; et Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

### 0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications constate le quorum.

**HEURE : 18 h 30**

### 0.1 Reconnaissance du territoire

*Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.*

*Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.*

### 1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour  
 EC-220511-CA-0046

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/05/11-CA-001 soit adopté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité**

### 2.0 Approbation du procès-verbal du 27 avril 2022

Approbation du  
 procès-verbal du  
 27 avril 2022

EC-220511-CA-0047

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 avril 2022, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

**Adoptée à l'unanimité**

### 3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

#### 4.0 Décisions du comité

#### 4.1 Ressources humaines

##### 4.1.1 Abolition et création de postes – personnel de soutien manuel

En réponse aux questions de la commissaire Donna Anber, la directrice adjointe du Service des ressources humaines apporte les précisions suivantes :

- Pour augmenter ou réduire le pourcentage d'heures d'un poste, celui-ci doit tout d'abord être aboli et ensuite recréé.
- Le poste d'ouvrière/ouvrier d'entretien, classe II, à 50 pour cent à l'école primaire de Joliette est un projet spécifique, alors que le même poste à 38 pour cent à l'école primaire de Morin-Heights est un nouveau poste. Il existe des inquiétudes quant à la capacité de pourvoir le poste à l'école primaire de Morin-Heights.
- Il y a plusieurs années, la commission scolaire a fait appel aux services d'une entreprise pour revoir la répartition des heures de certains groupes d'employés. Récemment, il a été demandé à cette entreprise d'étudier à nouveau la répartition des heures dans certaines écoles pour s'assurer que le nombre d'heures est suffisant. Comme le poste à l'école primaire de Morin-Heights est un poste régulier, il sera possible de modifier l'horaire advenant des difficultés à le pourvoir.

Abolition et création  
de postes

Personnel de  
soutien manuel

**EC-220511-HR-0048**

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont réévalués chaque année pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien manuel a été consulté relativement à l'abolition et à la création de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice adjointe du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition/la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à la convention collective de la FEESP-CSN :

Classe d'emplois	Lieu de travail	% d'abolition	% de création	Différence
Concierge	Centre administratif et école secondaire de Rosemère	100 %	51,6129 %	-48,3871 %
Ouvrière/ouvrier d'entretien, classe II	École primaire de Joliette		51,6129 %	51,6129 %
	École primaire Laurentia	64,5161 %	74,1935 %	9,6774 %
	École primaire de Morin-Heights		38,7097 %	38,7097 %
	École primaire Pierre-Elliott-Trudeau	61,2903 %	86,0129 %	24,7226 %
	École primaire Souvenir	56,1290 %	74,1935 %	18,0645 %
	École primaire Twin Oaks	51,6129 %	65,6000 %	13,9871 %

**Adoptée à l'unanimité**

#### 4.1.2 Abolition et création de postes – personnel de soutien administratif

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la directrice adjointe du Service des ressources humaines indique que le poste d'agente/agent de bureau, classe II, à l'école primaire de Morin-Heights est en effet de cinq heures. De nombreux employés de l'école combinent des postes aux pourcentages inhabituels pour créer un horaire à temps plein.

Abolition et création de postes

Personnel de soutien administratif

EC-220511-HR-0049

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont réévalués chaque année pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les règles régissant la répartition des ressources proposées par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien administratif a été consulté relativement à l'abolition et à la création de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Adam Gordon que, sur recommandation de la directrice adjointe du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition/la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à la convention collective du SEPB-Québec-FTQ :

Classe d'emplois	Lieu de travail	% d'abolition	% de création	Différence
Technicienne/technicien en administration	Ressources matérielles et transport		200 %	200 %
Technicienne/technicien en bâtiment	Ressources matérielles et transport	100 %		-100 %
Opératrice/opérateur en informatique	CDC Pont-Viau		100 %	100 %
Technicienne/technicien en documentation	École secondaire de Rosemère		28,5714 %	28,5714 %
Agente/agent de bureau, classe II	École primaire Twin Oaks	28,5714 %		-28,5714 %
	Services pédagogiques		100 %	100 %
Technicienne/technicien en loisir	École secondaire de Rosemère		57,1429 %	57,1429 %
	Académie de Sainte-Agathe		28,5714 %	28,5714 %
Technicienne/technicien en transport scolaire	Ressources matérielles et transport	200 %		-200 %
Secrétaire	Services pédagogiques		100 %	100 %
	CDC Lachute	40 %	60 %	20 %
Surveillante/surveillant d'élèves	École alternative Phoenix		28,5714 %	28,5714 %
	Académie de Sainte-Agathe	42,8571 %	57,1429 %	14,2858 %
	École secondaire de Rosemère		20 %	20 %

Adoptée à l'unanimité

#### 4.1.3 Abolition et création de postes – personnel professionnel

Abolition et création  
de postes

Personnel professionnel

EC-220511-HR-0050

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont réévalués chaque année pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel professionnel a été consulté relativement à l'abolition et à la création de postes professionnels dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la directrice adjointe du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la création des postes suivants, en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022, conformément à la convention collective régissant le personnel professionnel affilié à la Centrale des syndicats du Québec représentée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec :

Classe d'emplois	Lieu de travail	% d'abolition	% de création	Différence
Conseillère/conseiller pédagogique	Services pédagogiques		100 %	100 %
	Services pédagogiques		100 %	100 %
Animatrice/animateur de vie spirituelle	Services pédagogiques		40 %	40 %
Agente/agent de développement	Affaires scolaires et organisation scolaire		100 %	100 %

**Adoptée à l'unanimité**

#### 5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

#### 6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

#### 7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que la séance soit levée.

**Adoptée à l'unanimité**

HEURE : 18 h 43

**PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 22 juin 2022**